



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N. 17

REUNION DU 2 janvier 2025

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres participants : Messieurs FOISSEAUX Joel, FONTAINE Dominique, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, LEFEVRE Dominique, MOGIS Michel

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Information pour les clubs

Homologation des rencontres : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.
- Seul est autorisé d'avancer les rencontres
- Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.

§§§§

RECTIFICATIF PV N.16 BIS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n. 28970250 US DOUDEVILLE 1 / US DE BOLBEC 2 du 01.12.2024

- Donne match perdu par pénalité avec 0 point à l'US DOUDEVILLE 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US DE BOLBEC 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Dit que le joueur AUTONNE Simon, licence n.2127593795, se trouve en l'espèce de la suspension d'un match.
- Inflige une suspension ferme de 1 match à M. AUTONNE Simon, licence n. 2127593795 avec date d'effet le 06.01.2025.
- Inflige une amende de 220€ à l'US DOUDEVILLE (annexe financière du DFSM)
- Inflige une amende de 42€ à l'US DOUDEVILLE pour frais de dossier (annexe financière du DFSM)

Il faut lire :

Considérant l'article 150 des RG de la L.F.N

La personne physique suspendue ne peut donc pas :

- Etre inscrite sur la feuille de match
- M.AUTONNE est inscrit sur la feuille de match en tant que dirigeant, il est titulaire d'une licence joueur et d'une licence dirigeant.

Considérant l'article 226 – 5 des RG de la L.F.N

- La perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match.
- Le club de l'US DE BOLBEC n'a formulé aucune réserve avant le match.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

La Commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain
- Inflige un match de suspension ferme à M. AUTONNE Simon licence n.2127593795 avec date d'effet le 06.01.2025
- Inflige une amende de 220€ à l'US DOUDEVILLE (annexe financière du DFSM)
- Inflige une amende 42€ à l'US DOUDEVILLE pour frais de dossier (annexe financière du DFSM)

Les décisions ci-dessus de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

DECISIONS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n.29023928 ES MONT GAILLARD 5 // MANEGLISE FC 1 du 13 octobre 2024.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux prise lors de sa réunion du 12 novembre 2024 et de la décision de la Commission Départementale d'Appel prise lors de sa réunion du 4 décembre 2024

La Commission après en avoir délibéré, décide :

- Donne match perdu à l'ES DU MONT GAILLARD 5 pour en faire bénéficier le MANEGLISE FC 1

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 28969938 US CRIELLOISE 1 / ES TOURVILLAISE 2

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, lors de sa réunion du 30 Septembre 2024, procès-verbal N°01 mis en ligne sur le site du DFSM le 1^{er} Octobre 2024 et de la décision de la Commission Départementale d'appel, lors de sa réunion du 04 Novembre 2024, procès verbal N°05 mis en ligne sur Footclubs le 27 Novembre 2024.

La commission :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match n° 29422833 ROUEN SAPINS FC 41 / AL DEVILLE MAROMME 41 DU 01/12/2024

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale des arbitres (section lois du jeu) en date du 6 décembre 2024 publié sur le site internet du DFSM le 10 décembre 2024.

La commission :

- donne match perdu par pénalité (0 point) à l'AL DEVILLE MAROMME 41 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le ROUEN SAPINS FC 41 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 168€ pour abandon de terrain au club de l'AL DEVILLE MAROMME (annexe financière du DFSM).

COUPE Robert BALLUET

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Match n.30013059 du 15 décembre 2024

AS LA BOUILLE MOULINEAUX 1 // US GRAMMONT 2

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission des Règlements et Contentieux prise lors de sa réunion du 17 décembre 2024 et publié sur le site du DFSM le 23 décembre 2024.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité à l'US GRAMMONT 2 sur le score de 0 but à 3.
- Dit l'AS LA BOUILLE MOULINEAUX qualifié pour le prochain tour.

Match n.29841323 du 15 décembre 2024 COUPE Robert BALLUET US HERICOURT 1 / ES ARQUES LA BATAILLE 2

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission des Règlements et Contentieux prise lors de sa réunion du 17 décembre 2024 et publié sur le site du DFSM le 23 décembre 2024.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité à l'ES ARQUES LA BATAILLE 2 sur le score de 0 but à 3.
- Dit l'US HERICOURT 1 qualifié pour le prochain tour.

Match n.29212960 du 01 décembre 2024 CHAMPIONNAT SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

FC LIMESY 1 // ROUEN AC 1

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 17 décembre 2024, PV mis en ligne sur le site de DFSM le 23 décembre 2024.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

RENCONTRES DE RATTRAPAGE DU 15 DECEMBRE 2024

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n 29013806 ASPTT ROUEN 2 // CSG - AMSP 2

rencontre du 1er décembre 2024 jouée le 15 décembre 2024

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F

Match n° 29006502 US DOUDEVILLAISE 41 / AS OUVILLAISE 41.

Rencontre du 10 novembre 2024 jouée 15 décembre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

match n° 29009670 FC BIVILLE LA BAINARDE 41 / ES PLATEAU FOUC.REAL 41.

Rencontre du 13 octobre 2024 jouée 15 décembre 2024.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

Match n° 29010067 AS FAUVILLAISE 41 / USF FECAMP 41.

Rencontre du 13 octobre 2024 jouée 15 décembre 2024.

RENCONTRE DE COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE 3^{ème} TOUR

DU 15 DECEMBRE 2024

Match n° 29993908 FUSC BOIS GUILLAUME 41 / CMS OISEL 41

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Match n° 29993909 FC NEUFCHATEL EN BRAY 41 / FC SAINT JULIEN 41
Les rencontres ont été inversées

COUPE Robert BALLUET

Le match du 3ème tour US HERICOURT 1 // US DES VALLEES 2 se jouera le 12 janvier 2025.

COUPE André CAILLOT

match CAUX FC 2 // ES JANVALAISE 2

La rencontre est reportée le 12 janvier 2025

Match AS FAUVILLAISE 3 // AS STE ADRESSE BUT 2

La rencontre est reportée le 12 janvier 2025

Match ISNEAUVILLE FC 1 // US STE MARIE DES CHAMPS 1

La rencontre est reportée le 12 janvier 2025

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

RENCONTRES DU 15 DECEMBRE 2024

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n°28969925 CAUX FC 1 / US CRIELLOISE 1

Rencontre du 13 octobre 2024 jouée le 15 Décembre 2024

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°29144541 CANTELEU FC 1 / O.DE DARNETAL 2

Rencontre du 13 octobre 2024 jouée le 15 Décembre 2024

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°28970187 LE HAVRE FC 2012 1 / ASC JIYAN KURDISTAN 1

Rencontre du 13 octobre 2024 jouée le 15 Décembre 2024

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de LE HAVRE FC 2012

Match n°28970238 HAVRE CAUCRIAUVILLE S.3 / SOLIDARITE S. GOURNAY 1

Rencontre du 09 Février 2025 jouée le 15 Décembre 2024

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n. 28970401 US NORMANDE 76 1 // AS MESNIEROISE 1

Rencontre du 10 novembre 2024 jouée le 15 décembre 2024.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n.28970536 AC BRAY EST FORGES 1 // NEUVILLE AC du 10 novembre 2024

Cette rencontre est reportée le 12 janvier 2025.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n.29216332 AJ CAULLE BOSCHARD 1 // STADE DE GRAND QUEVILLY 2

La Commission :

- homologue la rencontre sur le score de 1 but à 7 en faveur du STADE DE GRAND QUEVILLY 2.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

- Inflige une amende de 70€ à AJ CAULLE BOSC HARD pour envoi hors délai de la FMI malgré de nombreuses relances.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n°29268972 SOLIDARITE S GOURNAY 2 // GAINNEVILLE AC 2 du 06 octobre 2024 joué le 15 décembre 2024

Match arrêté à la 86ème minute par décision de M. l'arbitre.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Arbitres, est placé en instance d'homologation.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n°29017306 ES MONTIGNY VAUPALIERE 2 / FC TOURVILLE LA RIVIERE 2

Rencontre du 13 octobre 2024 jouée le 15 Décembre 2024

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°29017564 FC SAINT SAUVEUR D'EMALVILLE 1 / US EPOUVILLE 3

Rencontre du 05 Janvier 2025 jouée le 15 Décembre 2024

CHAMPIONNAT SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

US ST MARTIN OSMONVILLE 2 / FC MARTIN DE EGLISE 1 du 22 décembre 2024

La rencontre est reportée au 12 janvier 2025

TIRAGE DES COUPES DU DFSM

COUPE ANDRE CAILLOT matchs le 16 février 2025

AS CANTON D'ARGUEIL 2

SC PETIT COURONNE 1

ESPC ST GILLES ETAINHUS 1

AS FAUVILLAISE OU AS STE ADRESSE BUT 1

AS JANVALAISE 2 OU CAUC FC 2

STADE DE GRAND QUEVILLY 4

US ST JACQUES SUR DARNETAL 1

ESP FOOTBALL 1

AS GOURNAY FOOTBALL 2

FC TOTES 2

AS5V 1

AS VALLEE DU DUN 1

ASC JIYAN KURDISTAN 2

LE HAVRE SPORT FOOT 1

ST AUBIN FC 2

ISNEAUVILLE FC 1 OU STE MARIE DES CHAMPS 1

TIRAGE COUPE ROBERT BALLUET matchs le 16 février 2025

US NORMANVILLAISE 1

FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM 1

AS BEUZEVILLETTE 1

CS SERVICE MUNICIPAUX LE HAVRE 3

LE HAVRE FC 2012 2

HAVRE CAUCRIAUVILLE S 5

FC EPREVILLE 1

CS GRAVENCHON 3

REUNIONNAIS FC 2

ASPTT ROUEN 3

FC OFFRANVILLAIS 4

AS OUVILLAISE 1

AS PETIVILLE 2

SC FRILEUSE 3

AS DE LA FRENAYE 1

SC OCTEVILLE SUR MER 3

OH TREFILERIE NEIGES 3

FC ROLLEVILLAIS 1

AS LONDAISE 2

O. DARNETAL 3

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 3
US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3
AS LA BOUILLE MOULINEAUX 1
US STE MARIE DES CHAMPS 2
E. MOTTEVILLE + MARE 3
CAUX FC 3

ROUEN AC 1
ESP FOOTBALL 2
A ROUENNAISE DE FOOT 1
FC YPORT 1
US DES VALLEES OU US HERICOURT 1
FC HATTENVILLE CŒUR 1

COUPE ANDRE STRAPPE matchs le 16 février 2025

RC PORT DU HAVRE 41
CA LONGUEVILLAISE 41
RC HAVRAIS 41
US FORET DE ROUMARE 41
AC ST ROMAIN DE COLBOSC 41
OH TREFILERIE NEIGES 41
CAUDEBEC ST PIERRE FOOTBALL 41
YVETOT AC 42

ST AUBIN FC 41
FC ST JULIEN 41
CMS OISSEL 41
AS DE MONTIVILLIERS 41
FC BARENTINOIS 41
AL DEVILLE MAROMME 41
ROUEN SAPINS FC 41
LE HAVRE AC 41

Le Président
P. LECORNU

le secrétaire
M. MOGIS

